



REGLEMENT DU TRAIL DU PLO DE MONTBANAST 2025

1-Le Trail du Plo de Montbanast est organisé le 9 novembre 2025 par le comité des fêtes d'Altès, en Aveyron.

2-Le Trail du Plo de Montbanast est composé de 2 épreuves chronométrées et d'une randonnée

3- Distance et âge :

A -L'Altésienne fait 13km 500D+ - A partir de 18 ans dans l'année

B- La Caussenarde fait 22km 750D+ - A partir de 18 ans dans l'année

C -La Randonnée 13km (non chronométrés) - Ouvert à tous

4- Les parcours sont limités à 150 coureurs

5- La randonnée est limitée à 150 participants .

6- Les Inscriptions :

- Pour les courses : en ligne et sur place (Selon disponibilité restantes)
- Pour la randonnée : Sur place

7- Les Tarifs :

- Pour le 13 km : 13 €
- Pour le 22 km : 22 €
- Pour la randonnée : 13 €

8 – Documents à fournir :

*Pour les deux courses chronométrées

- PPS
- Licence FFA en cours de validité

*Pour la randonnée : Autorisation parentale pour les mineurs .

9 – Les Horaires

A partir de 7h : Retrait des dossards

9h : Départ du 22 km

9h30 : Départ du 13 km

9h40 : Départ randonnée

10 – Les courses sont chronométrés, le système de chronométrage et les résultats sont gérés par notre prestataire

11 – Matériel

L'organisation peut exiger le matériel suivant en fonction de la météo

- Réserve d'eau (obligatoire)
- Barres ou gel énergétiques (conseillé)
- Téléphone portable chargé (obligatoire)
- Couverture de survie (conseillé)

*Un ravitaillement liquide et solide sont prévu sur les deux courses chronométrés

*Un ravitaillement liquide et solide est prévu pour la randonnée

12- Remise des prix

Les résultats seront affichés à l'arrivée des courses chronométrées par un classement général.

La remise des prix se fera uniquement sur les deux parcours chronométrés :

- Pour les premières filles de chaque course
- Pour les premiers garçons de chaque course

Un lot sera attribué au plus jeunes participant et au plus âgés.

13-Stationnement

Stationnement obligatoire sur les parkings indiqués

14 – Respect de l'environnement

Il est interdit de jeter ses déchets sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition à la sortie de la zone de ravitaillement .

Un coureur surpris en train de jeter un déchet dans la nature sera automatiquement disqualifié.

16 – Droit à l'image

L'ensemble des participants s'engagent à céder leur droit à l'image durant toute la manifestation et pour tous les supports de communication

17 – Assurances

Les licenciés sont couverts selon les garanties de la licence dont il réfère

Les non licenciés doivent prendre une assurance personnelle.

18- Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.

J’atteste avoir pris connaissance et accepte les termes du règlement du Trail du PLo De Montbanast

En dehors du cadre de ce règlement je désengage la responsabilité de l’organisateur de l’évènement.